

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-28

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

pouvoirs : 7

OBJET :

**ASSOCIATION « THE
PINK SISTERS » -
SUBVENTION**

L'an deux mil vingt-quatre,
le : **Lundi 24 juin**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI,
Mme Marie-José MARTIN, M. Mickaël MESNIL, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL,
M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE
BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a
donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Pascal SAMSON qui a
donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné
pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlène RENARD
qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Cédric COQUELIN
qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Alexandra
BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN,
M. Stéphane CLOUET et Mme Lucie CLOUARD.

Monsieur Serge DELAVALLEE a été nommé Secrétaire de
Séance.

En 2023, la Ville de L'Aigle a fédéré de nombreux acteurs autour
d'Octobre Rose afin de faire rayonner la cause sur le territoire.
L'objectif est de proposer des moments sportifs et culturels, des
ateliers, des rencontres, et bien d'autres visant à communiquer
autour du cancer du sein.

L'Association The Pink Sisters, appuyée par la commune, a ainsi
proposé une marche urbaine qui a rassemblé 250 personnes en
2023. Cette action est renouvelée cette année et la ville souhaite
apporter son soutien à cet évènement qui s'inscrit dans la
démarche qu'elle a engagée en 2023.

Cette association a pour objectif de soutenir la lutte contre le
cancer du sein en organisant des activités de sensibilisation. Elle
a vocation à promouvoir la solidarité et le respect pendant et
après la maladie.

L'association participe à :

- des évènements sportifs et culturels,
- des marches roses,
- des actions octobre rose.

Considérant que ces actions contribuent à sensibiliser la population sur une cause nationale ;

Vu la demande présentée par l'association en date du 26 février 2024 ;

Vu la décision des membres de la commission solidarités qui se sont réunis le 15 avril 2024 ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE l'octroi d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association The Pink Sisters pour l'organisation de ses activités.***

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE